



Le CESE en bref

La [mandature 2015-2021](#) du Conseil économique, social et environnemental, présidée par Patrick Bernasconi, a pris fin le 31 mars 2021.

Le CESE est entré, depuis le 1er avril, dans une période d'inter-mandature, nécessaire au renouvellement de ses membres.

Le [décret n° 2021-309 fixant la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental](#) a été publié le 24 mars, à la suite de la réforme du Conseil par la [loi organique du 15 janvier 2021](#). Celle-ci a modifié le rôle mais également la composition du CESE, afin de renouer pleinement avec sa vocation de représentation de la société civile.

[En savoir plus sur la réforme du Conseil.](#)

Une fois désignés par leurs organisations respectives, les nouvelles conseillères et les nouveaux conseillers se réuniront, sans doute durant la seconde quinzaine de mai 2021, pour la séance plénière d'installation de la nouvelle mandature.

[En savoir plus sur la période d'inter-mandature et les prochaines étapes >](#)

[Cliquez ici si vous n'arrivez pas à voir l'animation](#)